



# Les interdictions de thérapie de conversion sont-elles en fait des interdictions de conversion religieuse... habillées en travestis?

1. La montée du nationalisme entraîne la chute de la liberté religieuse
2. La version du Canada?
  - a. La religion établie du Canada
  - b. La véritable conversion de l'homme
  - c. Ce que font les interdictions des thérapies de conversion au Canada
3. Alors, les interdictions de thérapie de conversion interdisent-elles la conversion religieuse?

L'existence de lois interdisant la conversion d'une religion à une autre est une préoccupation constante des défenseurs internationaux de la liberté religieuse. Par exemple, il est illégal de convertir un musulman au christianisme au Pakistan, de convertir un bouddhiste au christianisme au Myanmar, et de convertir un hindou au christianisme dans certains États de l'Inde.

Au Canada, avec ses racines chrétiennes, nous comprenons que, si la foi inclut l'observance extérieure, le christianisme est en fin de compte une question de cœur, une question qui se rapporte à celui que nous aimons et en qui nous avons confiance. D'où l'idée que le gouvernement civil ne peut pas imposer la croyance par la force ou par la loi, et qu'il est inutile d'essayer. Du moins, c'est ainsi qu'il en était autrefois.

## 1. La montée du nationalisme entraîne la chute de la liberté religieuse

Meghan Fischer, écrivant sur ce phénomène dans le *Penn State Journal of Law & International Affairs*, explique le consensus international sur le fait qu'il existe (ou devrait exister) un droit de changer ses croyances religieuses. Il existe également un droit internationalement reconnu « *d'essayer de convertir les autres par une persuasion non coercitive*<sup>1</sup> ».

Toutefois, Fischer suggère qu'il y a des impulsions nationalistes croissantes en Asie du Sud-Est, de sorte que « *les conversions à l'écart de la religion majoritaire [...] sont [considérées comme] une menace pour le pays* ». Les lois interdisant la conversion religieuse sont alors appliquées de manière sélective, uniquement pour interdire la conversion de la religion majoritaire à une religion minoritaire.

---

<sup>1</sup> Meghan G. Fischer, « [Anti-Conversion Laws and the International Response](#) » [Les lois anticonversion et la réponse internationale], *Penn State Journal of Law & International Affairs*, volume 6, numéro 1.

Heiner Bielefeldt, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction de 2010 à 2016, note que les violations du droit à la conversion sont « *devenues un problème de droits de l'homme très préoccupant* ». Il explique que la liberté de religion est bafouée

« ... dans l'intention de promouvoir l'identité nationale ou de protéger l'homogénéité de la société, ou sous d'autres prétextes tels que le maintien de la sécurité politique et nationale. [...] Par ailleurs, le principe même des droits des convertis ou des personnes qui tentent d'en convertir d'autres par des moyens non coercitifs sont [sic] parfois remis en question.<sup>2</sup> »

De telles interdictions de conversion religieuse donnent lieu à des histoires comme celle-ci :

« Trois chrétiens ont été arrêtés dans le village de Vadi en [Inde] le 16 décembre [2019] après que des villageois les aient accusés de pratiquer une médecine illégale. Ils ont passé 11 jours en prison avant d'être libérés sous caution. Le pasteur Mukam Kiraad, ainsi que deux membres de son Église [...] ont été choqués d'apprendre qu'ils étaient accusés de faute médicale après avoir prié pour une guérison physique.<sup>3</sup> »

## **2. La version du Canada?**

Cette histoire de prière chrétienne ayant abouti à des accusations criminelles m'a rappelé les interdictions de thérapies de conversion qui ont été proposées ou adoptées au Canada aux trois niveaux du gouvernement civil. Je me suis alors demandé :

*Les interdictions des thérapies de conversion sont-elles une sorte d'interdiction de conversion religieuse?*

Pour répondre à cette question, nous devons enquêter et comprendre :

- a. ce qu'est la religion majoritaire au Canada;
- b. ce qu'est la véritable conversion et comment elle est réalisée dans le christianisme;
- c. ce que l'interdiction des thérapies de conversion au Canada se propose de faire.

Une fois que nous aurons mis ces trois éléments ensemble, nous pourrons répondre à notre question.

### **a. La religion établie du Canada**

Bien que les Canadiens suivent de nombreux dieux (théistes ou matériels comme l'argent, le sexe ou le sport), il existe une religion dominante. Et ce n'est ni le christianisme ni l'islam.

Pour comprendre ce que c'est, on peut se reporter au premier chapitre de l'excellent livre de Nancy Pearcey, *Love Thy Body* [Aimer son corps], où elle explique « *la vision radicalement fragmentée, fracturée et dualiste de l'être humain* » qui s'est développée dans la culture occidentale. Elle appelle cela *la théorie de l'identité de la personne* [personhood theory].

---

2 Nations unies, Assemblée générale, *Élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse : Rapport d'activité du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction*, A/67/303 (13 août 2012), au paragraphe 15.

3 Voir « *“Illegal Practice of Medicine” Charges for Praying* », *The Voice of the Martyrs Canada*, 9 janvier 2020.

Selon la théorie de l'identité de la personne, le vrai « moi » — la personne réelle — n'est pas le *corps* que nous avons, mais ce que nous *sentons* que nous sommes, notre *sens du moi*. Si nous avons l'impression d'être essentiellement une femme, mais que nous avons un corps d'homme, l'important pour nous est de savoir qui nous sommes. Le corps est secondaire, et il peut donc être mutilé et modifié chimiquement pour se conformer au « vrai » moi. Ce type de pensée se glisse également dans le christianisme, où certains chrétiens bien intentionnés ont adopté l'idée que notre âme pourrait être féminine alors que notre corps est masculin, par exemple.

Il s'agit d'une conception dualiste de la personne humaine qui, au lieu de considérer notre esprit et notre corps comme étant un tout intégré, les considère comme deux parties séparables. Cette conception déclare : nous sommes notre esprit; nous ne sommes pas notre corps.

C'est aussi un point de vue profondément religieux, n'est-ce pas? On ne peut pas prouver dans un laboratoire scientifique que « l'âme » ou « le sens intérieur du moi » est en réalité féminin, alors que le corps biologique est génétiquement et anatomiquement masculin. Nous devons l'accepter *par la foi*.

Et pourtant, l'idée selon laquelle la personne humaine — qui nous sommes vraiment — est quelque chose de totalement différent du corps humain est considérée comme un article de foi par les dirigeants juridiques, politiques, universitaires, journalistiques et (de plus en plus) économiques de notre culture occidentale.

Prenez, par exemple, l'argument selon lequel l'enfant à naître est « humain », mais pas « une personne ». C'est une affirmation religieuse. Il faut une foi aveugle pour accepter (comme le font la plupart des défenseurs du droit à l'avortement) que l'enfant à naître est un être humain vivant complet et unique, mais pas une personne qui mérite des droits. Un chrétien répondrait que l'enfant à naître est une personne *parce qu'il* est humain — un fait biologique observable et prouvable — et qu'il devrait donc bénéficier de la même protection juridique que tout autre être humain.

Ou encore, prenez l'affaire A.B. c. C.D., où la Cour d'appel de Colombie-Britannique a présumé et adopté dès le début de l'audience la formulation selon laquelle une femme biologique était *en fait* un garçon, bien que cela était contesté par le père de l'enfant.

Le philosophe Robert P. George, dans un long article intitulé *Le libéralisme gnostique*<sup>4</sup>, explique que cette séparation et cette élévation de l'esprit ou de l'âme par rapport au corps est en fait le résultat de l'hérésie millénaire du gnosticisme, revêtu de vêtements neufs. Cette hérésie voit l'âme comme « un fantôme dans une machine ». George dit que, dans cette nouvelle version de la religion gnostique, « *le corps sert au plaisir du moi conscient, auquel il est soumis* ».

Notre vision religieuse de la nature du corps et de l'âme a des implications sur toutes sortes de questions sociales, juridiques et morales, comme le transsexualisme et les changements de sexe. La vision chrétienne, selon Robert George, affirme ceci :

---

4 Robert P. Georges, « [Gnostic Liberalism](#) », *First Things*, décembre 2016.

« Le respect de la personne exige le respect du corps, ce qui exclut les mutilations et autres atteintes directes à la santé humaine. [...] Changer de sexe est une impossibilité métaphysique, car c'est une impossibilité biologique. »

Pearcey est d'accord, elle dit que « le christianisme considère que le corps et l'âme forment une unité intégrée — que l'être humain est une âme incarnée ».

Robert George conclut que cette vision gnostique de l'être humain (qu'il qualifie également d'« individualisme expressif ») est désormais l'orthodoxie dominante parmi les élites culturelles occidentales.

« Elle fournit le fondement métaphysique [c'est-à-dire religieux] des pratiques sociales contre lesquelles les juifs orthodoxes et les chrétiens fidèles [...] luttent aujourd'hui : avortement, infanticide, euthanasie, libération sexuelle, redéfinition du mariage et idéologie du genre. »

Il ne devrait y avoir aucun doute dans notre esprit : le Canada a une religion dominante. Cette religion a plusieurs noms, mais le christianisme biblique n'en fait pas partie. Le néognosticisme, l'humanisme séculier, l'individualisme expressif ou le déisme thérapeutique moral décrivent tous la religion dominante, un système de croyances avec une vision destructrice de l'humanité qui contraste fortement avec la belle vérité de la vision biblique de l'homme : les êtres humains créés comme hommes ou femmes — corps et âme, un tout intégré — à l'image de Dieu.

Explorons maintenant le concept de véritable conversion et appliquons-le à cette religion dominante.

## b. La véritable conversion de l'homme

En un mot, la conversion est le changement. Le théologien Steven Lawson explique :

« Au sens biblique, la conversion signifie un demi-tour — un demi-tour spirituel loin du péché dans la repentance et vers le Christ dans la foi. Il s'agit d'un demi-tour dramatique se détournant d'un chemin pour en suivre un autre entièrement nouveau. [...] La conversion modifie radicalement, complètement et entièrement l'esprit, les affections et la volonté de toute la personne.<sup>5</sup> »

La vraie repentance ou conversion de l'homme, explique le Catéchisme de Heidelberg (Q&R 88-90), « est la mortification du vieil homme et la résurrection de l'homme nouveau »<sup>6</sup>. La mortification du vieil homme « c'est être affligé du fond du cœur à cause de ses péchés, les haïr et les fuir de plus en plus »<sup>7</sup>, et la résurrection de l'homme nouveau « c'est se réjouir de tout cœur en Dieu par Jésus-Christ et mettre sa joie et son amour à vivre selon la volonté de Dieu, dans l'accomplissement de toutes œuvres bonnes »<sup>8</sup>.

Ainsi, pour ceux qui se convertissent au christianisme en quittant l'hindouisme, l'islam ou l'athéisme (et il existe de nombreuses biographies décrivant ces conversions), il y a une rupture radicale —

5 Steven Lawson, « [What Is True Conversion?](#) », *TableTalk*, Ligonier Ministries, 3 avril 2017.

6 Rm 6.1-11; 1 Co 5.7; 2 Co 5.17; Ép 4.22-24; Col 3.5-10.

7 Ps 51.3-6, 19; Jl 2.12-13; Rm 8.12-13; 2 Co 7.10.

8 Ps 51.10, 14; És 57.15; Rm 5.1; 14.17; Rm 6.10-11; Ga 2.20.

émotionnelle, intellectuelle, spirituelle, volitionnelle — d’avec les idées et les pratiques du système religieux précédent pour aimer, embrasser et suivre Jésus-Christ comme Seigneur dans tous les aspects de la vie. Ce schéma de conversion est également vrai pour ceux qui se convertissent au christianisme en quittant la religion principale du Canada : la religion humaniste et gnostique sécularisée. Un converti en viendra à rejeter les idées, les pratiques et les affections de la fausse religion et à s’attacher à la place à la personne et à l’œuvre de Jésus-Christ. *Il changera.*

Or, le changement total ne sera peut-être pas immédiat et impliquera des luttes de toutes sortes. Les chrétiens doivent aimer les nouveaux convertis et marcher aux côtés d’eux, les encourageant jour après jour à s’engager dans la lutte et à goûter à leur liberté retrouvée en Christ. Le changement entraînera des changements de style de vie, d’identité, d’affections, alors qu’ils se détourneront de la vision religieuse gnostique de l’humanité et qu’ils s’attacheront à la compréhension chrétienne.

Il est également important de savoir comment se produit la conversion. Elle n’est pas forcée, elle ne peut pas l’être. Les Canons de Dordrecht (au ch. 3/4, art. 16) le disent magnifiquement :

*« Cette grâce divine de la régénération n’agit pas dans les hommes comme dans des troncs et des souches de bois; elle n’annihile pas davantage la volonté et ses propriétés, ni ne la force ou contraint contre son gré. Au contraire, elle la vivifie spirituellement, la guérit, corrige et fléchit, aussi doucement que puissamment (Ps 51.12; Ph 2.13). »*

La conversion est une œuvre merveilleuse de Dieu, par son Esprit, qui commence généralement par le partage de l’Évangile *« que ce Dieu très sage a ordonné pour être la semence de la régénération et la nourriture de nos âmes »* (Canons de Dort, ch. 3/4, art. 17). L’Évangile est répandu par la parole et par l’exemple, et non par l’épée. Lorsque l’Église accomplit son appel à aller faire des disciples de toutes les nations, en prêchant l’Évangile à tous les peuples, l’Esprit est à l’œuvre et change les cœurs.

### **c. Ce que font les interdictions des thérapies de conversion au Canada**

Dans tout le pays, dans diverses provinces et municipalités, ainsi qu’au Parlement d’Ottawa, des interdictions de thérapies de conversion ont été proposées (et la plupart ont été adoptées), interdisant ce que l’on appelle les « thérapies de conversion ». Comme l’explique ARPA Canada<sup>9</sup> dans son rapport sur la thérapie de conversion<sup>10</sup>, le diable se cache dans les détails : la définition de la thérapie de conversion détermine l’ampleur de l’interdiction. Elle détermine également si elle pourrait atteindre le niveau d’une interdiction de conversion religieuse.

Kristopher Wells, un militant qui s’exprime ouvertement sur la thérapie de conversion, définit ainsi la thérapie de conversion :

*« La “thérapie” de conversion (également appelée “thérapie réparatrice”, “thérapie de réintégration” ou “efforts de changement d’orientation sexuelle et d’identité sexuelle”) est toute forme de traitement, y compris la thérapie par la parole individuelle, la*

<sup>9</sup> *Association for Reformed Political Action* [Association pour une action politique réformée].

<sup>10</sup> *Conversion Therapy. Policy Report for Parliamentarians* [Thérapie de conversion. Rapport politique pour les parlementaires], *ARPA Canada*, automne 2019.

*thérapie comportementale ou d'aversion, les traitements de thérapie de groupe, la prière spirituelle, l'exorcisme ou les traitements médicaux ou médicamenteux, qui tentent de changer activement l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou l'expression sexuelle d'une personne. »*

Remarquez ce que ce militant très influent a fait. Il a combiné intentionnellement et de manière trompeuse la prière et la thérapie par la parole avec des pratiques longtemps discréditées et généralement inacceptables comme la thérapie d'aversion (pensez à la thérapie par électrochocs). Et pourtant, sa définition a été utilisée sous une forme modifiée dans le règlement récemment adopté par la ville de Calgary et dans le projet de loi C-8, qui propose l'interdiction pénale de la thérapie de conversion par le gouvernement fédéral. La préoccupation constante d'ARPA Canada concernant ces deux lois est que les définitions des thérapies de conversion sont incroyablement larges et trompeuses. Lors des délibérations du conseil municipal de Calgary sur leur règlement, de nombreux avocats, pasteurs et citoyens (attirés par le même sexe ou non) ont exprimé de graves inquiétudes quant au fait que le projet de loi interdirait la publicité, l'enseignement ou l'application de certaines parties de l'Évangile : la compréhension chrétienne de l'homme, y compris l'éthique sexuelle, le sens de soi, l'effet du péché sur la nature humaine, etc. Pourtant, le règlement a été adopté sans réelle opposition au sein du conseil municipal.

Interrogés, certains défenseurs de ces interdictions, comme le ministre fédéral de la Justice David Lametti, expliquent que toute personne ayant des conversations « sans jugement » ou « ouvertes » sur l'identité ne serait pas visée par ces interdictions. Mais qui juge de ce qui est « sans jugement » ou « ouvert »?

Un autre aspect troublant est que de nombreuses interdictions de thérapie de conversion n'interdisent la « conversion » que dans un sens : elles interdisent de réduire l'activité ou le désir homosexuel et de réduire la dysphorie de genre. C'est le langage explicite du projet de loi C-8. Cela soulève d'énormes questions pratiques : Si un adolescent consomme une quantité démesurée de pornographie, peut-on lui dire de « réduire » ce comportement uniquement s'il s'agit de pornographie hétérosexuelle? Une simple lecture de la loi proposée interdirait à un conseiller expérimenté d'aider un enfant souffrant de dysphorie de genre à être à l'aise avec son corps. Il existe suffisamment de cas documentés d'enseignants encourageant les enfants à « explorer » ou à remettre en question leur identité sexuelle. Pourquoi cela devrait-il être autorisé, mais pas l'inverse? Ces interdictions unidirectionnelles sont ancrées dans la religion néognostique.

### **3. Alors, les interdictions de thérapie de conversion interdisent-elles la conversion religieuse?**

L'interdiction de la thérapie de conversion n'interdit pas catégoriquement la conversion religieuse du néo-gnosticisme au christianisme, de la même manière que la conversion d'une personne de l'hindouisme au christianisme est interdite dans certaines régions de l'Inde.

Toutefois, ces interdictions de thérapie de conversion entravent définitivement la capacité de la communauté chrétienne (qu'il s'agisse de pasteurs, de conseillers ou même de parents ou d'amis) à



enseigner avec persistance l'éthique sexuelle chrétienne et à expliquer comment la bonne nouvelle de l'Évangile s'applique à toute la vie. L'interdiction de la publicité ou de la définition des entreprises pour inclure les Églises dans le contexte des interdictions de thérapie de conversion sont des exemples de la limitation par le gouvernement civil de la portée de l'Évangile aux personnes de la communauté LGBTQ+. « Comment donc invoqueront-ils celui en qui ils n'ont pas cru? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler? Et comment entendront-ils parler de lui, sans prédicateurs? » (Rm 10.14). Si les règlements et les interdictions pénales font réfléchir la communauté chrétienne à deux fois avant de partager l'Évangile avec quelqu'un qui adhère actuellement à la religion gnostique, alors les interdictions de thérapie de conversion semblent être une sous-espèce des interdictions de conversion religieuse.

Cela dit, il est utile pour nous, en tant que chrétiens, de nous rappeler l'approche que nous adoptons pour la conversion. Nancy Pearcey le dit bien :

*« Alors que nous travaillons sur des questions morales controversées, il est crucial de garder à l'esprit l'objectif principal. Il ne s'agit pas d'abord de persuader les gens de changer leur comportement. Il s'agit d'éliminer les obstacles qui empêchent de devenir chrétien. Peu importe à qui nous nous adressons, ou quel est le problème moral auquel la personne est confrontée, son premier besoin est d'entendre l'Évangile et de faire l'expérience de l'amour de Dieu.<sup>11</sup> »*

Lorsque nous commençons avec cela, et que nous prions et faisons confiance à l'Esprit pour faire son travail, nous devrions être sûrs que Dieu convertira ceux qu'il veut, peu importe ce que les gnostiques prévoient d'interdire.

---

### **André Schutten**, avocat

Traduit de « [Are bans on conversion therapy actually bans on religious conversion... in drag?](#) », *Reformed Perspective*, 7 juillet 2020.

L'auteur est un avocat constitutionnel et le directeur du droit et de la politique publique d'[ARPA Canada](#), *Association for Reformed Political Action* [Association pour une action politique réformée], une organisation chrétienne canadienne de défense des droits, enracinée dans la tradition réformée, et qui cherche à discuter avec nos gouvernements civils de manière aimable en faisant briller la lumière de la Parole de Dieu dans le domaine du droit et de la politique.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2021. Traduit et utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](#))

---

11 Nancy Pearcey, *Love Thy Body* [Aimer son corps], p. 260.